



Numéro de résolution

Procès-verbal

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 65, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, LE LUNDI 25 OCTOBRE 2021 À 17 HEURES.

Sont présents: Le maire, monsieur Mario Bastille, les conseillers, messieurs Steeve Drapeau, Nelson Lepage, Carl Thériault et les conseillères, mesdames Edith Samson et Chantal Amstad.

Également présents: Le directeur général, monsieur Denis Lagacé, et la greffière, M^e Caroline Desjardins, OMA.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux auditeurs.

Rés. n°
431-2021

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 octobre 2021;
4. Approbation d'un contrat d'échange de terrains dans le cadre de la construction de la caserne de pompiers;
5. Désignation d'un signataire pour la Ville auprès de la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup;
6. Abolition de postes au Service technique et de l'environnement;
7. Autorisation à la corporation Les Loisirs de Rivière-du-Loup à déposer une demande dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique;
8. Acceptation d'un ordre de changement pour le projet BIBLIO-2019-01-01 (Phase 3) Bibliothèque Françoise-Bédard - Agrandissement et réaménagement;



Numéro de résolution

Procès-verbal

9. Acceptation d'un ordre de changement pour le projet STE-2020-01-05 Construction d'une glace olympique et mise à niveau du Stade de la Cité des Jeunes;
10. Période de questions;
11. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
432-2021

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2021**

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par la conseillère Chantal Amstad:

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 12 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère, madame Edith Samson, déclare qu'elle ne désire pas participer aux discussions ni à la décision concernant le prochain point à l'ordre du jour, puisque son fils travaille au Service de sécurité incendie et elle quitte la salle.

Rés. n°
433-2021

4. **APPROBATION D'UN CONTRAT D'ÉCHANGE DE TERRAINS DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE DE POMPIERS**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil approuve le projet de contrat d'échange de terrains et d'établissement de servitudes, annexé à la résolution, à intervenir avec Camille Mailloux R.D.L. inc. concernant notamment les lots 6 367 834 et 6 367 837, du cadastre du Québec, circonscription foncière du Témiscouata et autorise le maire et la greffière à signer ledit contrat pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Que cette résolution abroge et remplace à toutes fins que de droit la résolution numéro 396-2021 du 4 octobre 2021 sur le même sujet.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

La conseillère Edith Samson reprend son siège.



Numéro de résolution

Procès-verbal

Rés. n°
434-2021

5. **DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR LA VILLE AUPRÈS DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyée par la conseillère Edith Samson:

Que ce conseil nomme le maire, monsieur Mario Bastille, à titre de signataire pour la Ville de Rivière-du-Loup auprès de la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup en lieu et place de la mairesse sortante, madame Sylvie Vignet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
435-2021

6. **ABOLITION DE POSTES AU SERVICE TECHNIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, procède à l'abolition de deux postes de journalier régulier permanent et d'un poste de chauffeur régulier permanent de la division - travaux publics du Service technique et de l'environnement rendus vacants les 1^{er} et 4 octobre 2021, conformément aux prescriptions de la clause 23.01 de la convention collective liant la Ville de Rivière-du-Loup et le Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN) - Division cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
436-2021

7. **AUTORISATION À LA CORPORATION LES LOISIRS DE RIVIÈRE-DU-LOUP À DÉPOSER UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RELANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE**

ATTENDU que le camping municipal fut aménagé en 1974 et que ses infrastructures demandent une importante mise à niveau pour maintenir ses standards de qualité;

ATTENDU que le camping municipal est reconnu comme un camping exceptionnel ayant déjà remporté le titre de camping de l'année par Camping Québec et lauréat national d'argent au grand prix du tourisme québécois;

ATTENDU que le camping constitue un levier important pour les circuits touristiques de la région et ses différents attraits en favorisant la rétention touristique dans notre milieu;

ATTENDU que la demande est supérieure à l'offre actuelle dans la région en matière de camping;



Numéro de résolution

Procès-verbal

ATTENDU que la gestion du Camping de la Pointe est confiée à la corporation Les Loisirs de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que le ministère du Tourisme reçoit présentement des demandes dans le programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyée par la conseillère Chantal Amstad:

Que ce conseil autorise la corporation Les Loisirs de Rivière-du-Loup à déposer une demande dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique pour l'agrandissement et la diversification du Camping de la pointe de Rivière-du-Loup;

Confirme son accord et son appui à la corporation Les Loisirs de Rivière-du-Loup dans son projet d'agrandissement et de diversification du camping municipal et le respect de son objectif de maintenir ses standards de qualité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller, monsieur Steeve Drapeau, déclare qu'il ne désire pas participer aux discussions ni à la décision concernant le prochain point à l'ordre du jour, puisqu'il entretient un lien d'affaires avec l'entrepreneur et il quitte la salle.

Rés. n°
437-2021

8. **ACCEPTATION D'UN ORDRE DE CHANGEMENT POUR LE PROJET BIBLIO-2019-01-01 (PHASE 3) BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-BÉDARD - AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT**

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil, sous la recommandation de l'ingénieur adjoint au Service technique et de l'environnement, accepte l'ordre de changement numéro 2 de Construction Béton 4 Saisons inc., au montant de 79 195,17 \$ taxes en sus, pour le projet BIBLIO-2019-01-01 (Phase 3) Bibliothèque Françoise-Bédard - Agrandissement et réaménagement et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

Le conseiller Steeve Drapeau reprend son siège.



Numéro de résolution

Procès-verbal

Rés. n°
438-2021

9. ACCEPTATION D'UN ORDRE DE CHANGEMENT POUR LE PROJET STE-2020-01-05 CONSTRUCTION D'UNE GLACE OLYMPIQUE ET MISE À NIVEAU DU STADE DE LA CITÉ DES JEUNES

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par la conseillère Edith Samson:

Que ce conseil, sous la recommandation de l'ingénieur adjoint au Service technique et de l'environnement, accepte l'ordre de changement numéro 24, pour un montant de 48 573,78 \$ taxes en sus, de Construction Citadelle inc. pour le projet STE-2020-01-05 Construction d'une glace olympique et mise à niveau du Stade de la Cité des Jeunes et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire répond aux questions provenant de la salle et reçues par courriel.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,



M^e Caroline Desjardins, OMA

Le maire,



Mario Bastille